

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 23 mai 2019**

**Ce jeudi 23 mai 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice GOSSELIN, Maire.**

**Etaient présents:** Michèle AGNES, Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Roseline BENOIST, Lucienne BOUCHARD, Christophe BOURGEOT, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Daniel CORBET, Serge CORDIER, Valérie DAUVIN, Marcel DESFLEURS, Stéphane DE SAINT DENIS, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Dominique FONTAINE, Jacky GAILLET, Alexandre GIARD, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Françoise K'DUAL, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, Gérard LARSONNEUR, David LAURENT, Maryline LEBOUTEILLER, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Germain LEJOLIVET, Michel LEMOSQUET, Stéphanie MAHE, Arlette MARESCQ, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Thérèse VERON

**Excusés :** Christophe REGNAULT, Jean-Jacques ELOI, Patrice RAULT, Jocelyne LECLERC, Sylvie BEAUFILS, Pascal BIREE, Huguette GOUSSEREY, Éric BONTE, Raymond GELIN, Claudine LEDOLLEY, Olivier SAVARY, Philippe POIX

**Pouvoirs :** Jean-Pierre LEGOUBEY ayant donné pouvoir à Erick BEAUFILS  
Philippe GOSSELIN ayant donné pouvoir à Gérard LARSONNEUR  
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Arnaud BRIANT

**I – Désignation d'un secrétaire de séance**

François LEGRAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2019**

Le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

**III – Communiqués**

- 26 mai : jour du scrutin pour les élections européennes : Madame le Maire rappelle que tous les électeurs doivent être munis de leur pièce d'identité avec photo pour voter. Les cartes d'électeurs ont été adressées par la Poste et un papillon a été glissé dans chaque enveloppe pour rappeler cette obligation considérant la commune nouvelle comptant plus de 1 000 habitants. Concernant les permanences au bureau de vote, 3 remarques nous ont été transmises concernant les bureaux de Gouville :
  1. Jacky Gaillet prévu l'après-midi préférerait le matin
  2. Pascale Duboscq prévue l'après-midi n'est disponible que le matin
  3. Gaëtan Coenen non prévu se propose l'après midi

Gaëtan COENEN remplacera Pascale DUBOSCQ, Jacky Gaillet accepte exceptionnellement de maintenir sa permanence prévue l'après-midi et une petite modification est faite sur le bureau

de vote de Boisroger au niveau de la dernière permanence de 15h30 à 18h Pascal Birée au lieu de Michel Lemosquet).

- Pour information, un accord a été renvoyé à la société AXA pour l'offre promotionnelle santé et nous vous confirmons leur seule demande de mise à disposition d'une salle par la municipalité. Ainsi une réunion devrait prochainement être organisée pour présenter le dispositif aux habitants Ces réunions se tiendront le 27 juin à 18h à la salle des fêtes de Montsurvent et une autre réunion aura lieu à la salle des fêtes de Gouville
- Tous les conseillers municipaux sont conviés au mariage du fils de Monsieur et Madame Jacques Hédouin, prévu le 8 juin à 15 h en mairie de Gouville, ainsi qu'au vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie dans la cour de l'école de Gouville
- Nous avons reçu notification de DETR :
  - ✓ Le projet d'aménagement du giratoire rue du 28 Juillet 1944 retenu pour un montant de travaux de 162 573 € pourrait attendre une subvention de 51 369 € (non inscrit au BP !)
  - ✓ L'aménagement des rues des Frères Lacolley, Vieille Rue et Grande Jeannerie retenu pour un montant de travaux de 196 865 € pourrait attendre une subvention de 41 013 € (somme inscrite au BP)
- Nous avons interrogé les services de la CMB sur l'éventuelle extension du service de ramassage des déchets verts sur le territoire d'Anneville s/mer. La CMB répond que ce ramassage pourrait se mettre en place à compter du 1er janvier 2020 sous réserve d'un autre taux que celui qui serait appliqué sur le territoire sans ce service. De plus précises informations sur l'exacte incidence financière seront prochainement données afin que le conseil des sages d'Anneville puisse décider, étant entendu que le taux de toute façon baissera grâce à l'entrée d'Anneville dans la CMB, par rapport à celui qui était appliqué au préalable aux habitants. Le choix devra être fait avant octobre 2019 afin de le mettre éventuellement en place au 1er janvier 2020. David Laurent rappelle qu'il faudrait demander des contenants solides afin que des plastiques ne soient pas envolés lors des ramassages de ces déchets verts.

#### IV – Compte-rendu de la vente aux enchères : achat de la licence et de matériels

Lundi 13 mai dernier s'est tenue la vente aux enchères de tout le matériel du fonds de commerce du bar restaurant les Dunes de Gouville. Madame le Maire rappelle le principe d'une licence IV sur un territoire et explique pourquoi la commune a acheté la licence IV afin de s'assurer qu'elle reste sur la commune de Gouville et que ce bâtiment redevienne le plus vite possible un établissement proposant une activité similaire. La commune a également acheté plusieurs matériels :

Achat de la licence à 4 600 € + les frais de 14,40 % soit 5 262,40 €

Achat de matériel divers, (24 tables de 4, 2 ou 1 couverts), 1 four mixte pour la salle des fêtes, un micro-ondes, un lave-main avec commande genou, lot de salières-poivrières et 2 extincteurs) = 1 663 € + frais soit 1 902,50 €

Madame le Maire informe qu'elle a contacté Maître Giraudeau liquidateur de la Sarl LES DUNES, lequel n'a aucune information sur le devenir de ce bâtiment et la volonté des propriétaires, lui a conseillé de prendre attache avec l'avocat qui suit l'affaire à Caen.

Suite à certaines récentes informations sur un éventuel repreneur du fonds de commerce, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

propose de lui revendre la licence et les tables au prix d'achat sous réserve de la certitude que l'activité de bar restaurant soit bien prévue dans les locaux : bail engagé et que les conditions locatives puissent envisager la pérennité de l'activité avec des charges à hauteur du potentiel commercial.

Monsieur Gaillet demande si le propriétaire des murs du restaurant les Dunes pourrait transformer le bâtiment en simple habitation.

Madame le Maire répond qu'en dehors d'aménagements d'urbanisme qui auraient le plus grand mal à obtenir des autorisations, cette transformation de destination serait possible.

Par ailleurs, deux nouveaux commerces ont ouvert ce jour, une friperie/brocante et un opticien.

#### V – Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local de stockage sur le territoire de Montsurvent

Dans le cadre du projet de construction d'un local de stockage prévu sur le territoire de Montsurvent, la municipalité a envisagé une réalisation des travaux en régie par l'équipe d'agents techniques communaux. Considérant ce projet porté par la commune, nous sommes par contre soumis de confier le permis de construire à un architecte.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de Monsieur Laquaine pour la seule phase concernant ce permis de construire et de maintenir le projet de réaliser les travaux en régie, soit le coût de 4 860 € HT, 5 832 € TTC

#### VI – Projet de plateforme sportive

Suite à la délibération du 20 décembre 2018, confiant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une plateforme sportive au Conseil Départemental, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet présenté par leurs services :

Terrassement, réseaux et revêtement pour un montant de 53 000 € TTC. Le conseil municipal décide par contre de confier à nos agents techniques les travaux de terrassement, d'empierrement et la mise en place des réseaux en septembre et ainsi réduire d'autant l'estimation des travaux soit environ 15 000 €.

Yves Gosselin propose que les traçages pour les terrains de basket puissent être prévus en option dans l'appel d'offres qui sera lancé. Le conseil municipal est favorable.

#### VII – Travaux de sécurisation dans le bourg de Gouville : plateaux surélevés

Nous avons consulté deux entreprises pour la réalisation des plateaux surélevés rue du Nord :

- LEHODEY TP = 6 655 € HT, soit 7 986 € TTC
- EUROVIA = 5 554,58 € HT soit 6 665,50 € TTC

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire qui rappelle la dangerosité au niveau du virage rue du Nord, assurer la sécurité des sorties des habitations voisines, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les deux petits plateaux d'environ 10 ml et retenir l'offre moins disante de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 5 554,58 € HT, soit 6 665,50 € TTC. Il faudra ajouter les dépenses en lien avec la signalétique réglementaire (dents de requins, panneaux....) représentant une dépense d'environ 3 à 4 000 € supplémentaires.

#### VIII – Participation communale aux frais de cantine des enfants de Servigny et de Montsurvent

Des conventions entre les communes de Servigny et Montsurvent avaient été engagées avec la mairie de Gratot pour participer aux frais de la pause méridienne des enfants de ces territoires scolarisés à l'école de Gratot.

Le coût de participation à ces frais / repas sont de 3.47 € pour l'année 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et considérant les engagements pris par les communes historiques pour ces enfants (2 à Montsurvent et 9 à Servigny), le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention considérant la commune nouvelle. D'une manière générale, le conseil municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer et poursuivre les conventions déjà engagées par les communes historiques pour la participation communale aux frais de la pause méridienne des établissements scolaires publics dans lesquels sont scolarisés les enfants de ces communes historiques, pour l'année scolaire 2018/2019.

Madame le Maire fait part du débat sur le sujet de la carte scolaire abordé en conseil communautaire qui ne sera revue qu'en 2020 pour une application en 2021.

#### IX - Transfert de la compétence assainissement

Au 1er janvier 2020, la compétence assainissement sera automatiquement transférée à la communauté de communes, sauf mise en œuvre d'une minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population). Lors d'un échange entre les élus de la CMB et les élus des communes disposant d'un assainissement collectif, il a été majoritairement souhaité par les participants le report du transfert de la compétence.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération de report du transfert de la compétence assainissement.

##### « Report du transfert de la compétence assainissement

La loi Notre prévoit le transfert obligatoire de la compétence assainissement aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi du 3 août 2018 assouplit cette disposition et ouvre la possibilité à un report de la date de transfert, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve qu'au moins 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population demandent ce report.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de s'opposer au transfert automatique de la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à la communauté de communes Coutances mer et bocage à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévue par la loi Notre ;
- d'envisager le report de la compétence assainissement au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. »

#### X – Modification des limites cantonales

Les services de la Préfecture ont depuis répondu à nos demandes de précisions sur les éventuelles conséquences de ces modifications.

Ils nous précisent que les seules conséquences portent sur les élections départementales. Le canton étant circonscription électorale pour ces élections, l'ensemble de la commune voterait pour le même conseiller départemental.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouvelles limites cantonales.

## XI – Travaux d'éclairage public rue des Frères Lacolley et Vieille rue

Comme cela avait été prévu au BP 2019, les travaux d'éclairage public des rues des Frères Lacolley et Vieille Rue seront réalisés en régie. Aussi, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager la commande du matériel et approuve le devis de YESS ELECTRIQUE d'un montant de 21 658.32 € HT, soit 25 989.98 € TTC

## XII – Tirage au sort des jurés d'assise pour la liste préparatoire

Suite à la réception de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2019 portant répartition des jurés dans le département de la Manche pour l'année 2020, il appartient au conseil municipal de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui fixé dans l'arrêté : soit pour la commune nouvelle de Gouvville 6 noms.

La liste comporte 312 pages avec 9 noms par page.

Sont tirés au sort:

- page 186 n° 5 = Mme MAURICE Martine épouse POUILLAIN, née le 16/02/1954 - 42 rte de Montsurvent – 50 560 GOUVILLE s/MER
- page 73 n° 7 = Mme MARGUERIE Claire épouse GUILLO, née le 25/02/1946 – 9 rue de l'Observatoire – 50 560 GOUVILLE s/MER
- page 24 n° 4 = Mme DUNIEL Denise épouse LACARRIERE, née le 18/06/1944 – 17 rue de la Garenne – 50 560 GOUVILLE s/MER
- page 272 n° 3 = Mme HEBERT Manon, née le 30/10/1995 – 1 la Croix Noé – MONTSURVENT – 50 200 GOUVILLE s/MER
- page 302 n° 5 = Mme JOSSIER Marie épouse LEMAZURIER, née le 15/05/1972 – rue Cauchard – SERVIGNY – 50 200 GOUVILLE S/MER
- page 85 n° 9 = Mme POTIGNY Marie épouse PENLOUP, née le 05/03/1992 – 59 C rue du Hameau Noël – 50 560 GOUVILLE s/MER

## XIII – Vote des subventions

Après avoir entendu l'exposé de Valérie Laisney, rapporteur de la commission qui s'est réunie les 20 mars et 20 mai, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions aux associations de la commune nouvelle et autres organismes selon les propositions de la commission.

Madame Valérie Laisney rappelle que le grand principe est de maintenir les mêmes montants que ceux versés en 2018 aux associations des communes historiques.

## XIV – Divers

- Démarche zéro-phytosanitaire : Monsieur François Legras rappelle la récente rencontre avec l'organisme FREDON, qui nous informe du prochain passage en comité de labélisation Ophyto de la commune. François Legras fait un petit compte rendu de cette réunion et informe qu'une remise de label officielle aura lieu au Conseil Départemental le 24 ou le 28 juin prochain.. Par ailleurs, considérant le passage en commune nouvelle, après avoir entendu l'exposé de François Legras, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention modificative et dans ce cadre-là, un devis est proposé pour inclure les nouveaux territoires dans le plan de gestion différencié. Devis d'un montant de 3 472 € HT, soit 4 166.40 € TTC pour faire les relevés de terrains et voiries,

la création de fonds de cartes et la rédaction du rapport. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et demande à François Legras de commander ce plan de gestion auprès des services du FREDON et de suivre sa mise en œuvre dès que possible.

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une prochaine démonstration d'un second logiciel de gestion de cimetière sera très prochainement prévue. L'idée étant de pouvoir s'équiper avant l'automne prochain.
- Monsieur François Legras informe le conseil municipal que les 5 bacs à marée, dont l'achat a été décidé lors d'une précédente réunion de conseil seront très prochainement installés, 2 au niveau d'Anneville et 3 à Gouville.
- Suite à la création de la commune nouvelle, le conseil municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune nouvelle au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Chaque commune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les représentants de Gouville avant 2019, Erick BEAUFILS représentant titulaire et David LAURENT suppléant.
- Désignation des rues de Servigny dans le cadre de la numérotation des habitations réalisée par les services de la Poste. Suite aux propositions du conseil des sages de Servigny, réuni ce 17 mai dernier, le conseil municipal retient à l'unanimité les noms de rues proposées et annexées dans le plan ci-joint.
- Le MONBRAYE
- Route de BIANFRIE
- Rue THEZARD
- Rue ES GALLIOTS
- LA LANDE GUILLEMIN
- Route du VILLAGE QUINTAINE
- Rue du VIEUX FOURNIL
- Impasse du VILLAGE GUILLOT
- Rue du PETIT CHEMIN
- Chemin du BOUGON
- Route du PONT ROMAIN
- Rue CAUCHARD
- Chemin du VILLAGE CAPET
- Rue AU CLERE (avec accent grave sur le E)
- Rue ES ROUX

Madame Lucienne Bouchard demande si on pourrait faire faire un plan des rues nouvellement nommées sur le territoire de Boisroger. Les services de la mairie vont se renseigner.

- Vote des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 : en l'occurrence la commission, qui s'est réunie le 20 mai dernier, propose de maintenir les mêmes tarifs proposés que ceux de cette année :

- **4 jours fixes par semaine:**

- - pour toute l'année (paiement mensuel sur 10 mois)
- - pour 1 à 2 enfants : 53,20€ par mois/enfant
- - pour 3 enfants et + : 50,40€ par mois/enfant
- **Tout repas non décommandé le jour même avant 9h sera facturé.**

- **3 jours fixes par semaine**

- - pour toute l'année (paiement mensuel sur 10 mois)
- - pour 1 à 2 enfants : 39,90€ par mois/enfant
- - pour 3 enfants et + : 37,80€ par mois/enfant
- **Tout repas non décommandé le jour même avant 9h sera facturé.**
- **Tout repas pris en dehors des jours fixes sera compté au prix de 4,50€**

- **2 jours fixes par semaine**

- - pour toute l'année (paiement mensuel sur 10 mois)
- - pour 1 à 2 enfants : 26,60€ par mois/enfant
- - pour 3 enfants et + : 25,20€ par mois/enfant
- **Tout repas non décommandé le jour même avant 9h sera facturé.**
- **Tout repas pris en dehors des jours fixes sera compté au prix de 4,50€**

- **Inscription occasionnelle**

- - choisir un jour fixe dans la semaine ou
- - prévenir au plus tard la veille avant 10h00 (le mardi matin pour le jeudi et le vendredi matin pour le lundi.)
- 4,50 €/repas pour tout repas dans le cadre d'une inscription occasionnelle

Après avoir entendu l'exposé de Valérie Laisney, rapporteur de la commission, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces tarifs et forfaits de l'année 2018/2019 pour l'année 2019/2020.

- **Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées : Approbation Convention Agence de l'Eau :**

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 3 mai 2018, visée de la Sous-Préfecture le 14 mai 2018, concernant l'attribution des marchés de travaux et d'essais réception pour l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'aide financière de l'Agence de l'Eau nous attribuant une subvention de 608 849 € et un prêt à taux 0 de 304 425 €, remboursable sur 15 ans.

### **TOUR DE TABLE:**

- Michel Lemosquet informe que les travaux de clôture sur le territoire de Boisroger sont en cours.

- Béatrice Gosselin souhaite la présence des Maires délégués le 5 juin à 15h45 pour accueillir Madame la sous-préfète, le programme de la visite sera prochainement fixé. Par ailleurs elle informe le conseil municipal qu'elle rencontre Monsieur Travers demain
- Gaëtan Coenen informe qu'une habitation de son quartier relève de l'insalubrité, est jonchée de déchets...et se demande quelle démarche faire pour demander aux propriétaires de l'entretenir. Madame le Maire lui dit qu'elle a déjà fait des démarches de son côté, qui sont jusque-là restées vaines. Elle va réitérer et Monsieur Coenen l'accompagnera.
- Lucienne Bouchard demande si un agent pourrait revenir nettoyer la salle de convivialité de Boisroger et une entreprise pour les carreaux. Ce sera mis en place dès que possible et d'une manière générale, il est rappelé aux Maire délégués qu'ils adressent leurs besoins au secrétariat de mairie de Gouville afin d'organiser au mieux les plannings des agents en charge d'entretien et assurer la propreté des salles de communes déléguées, dont la location est restée gérée par les mairies déléguées.
- Sandrine Lejeune demande si la plaque de la rue de la Vasserie peut être remise. Ce sera fait dès que possible, de même pour vérifier les réverbères au niveau du n°34. Un agent communal ira voir. Daniel Corbet demande aussi quand l'intervention sera faite sur les réverbères Village Galliot.